Acte Certifié exécutoire

Envoi: 12/09/2011

Réception par le Prefet : 12/09/2011

Publication: 16/09/2011

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS Chef du Service Administratif de PARTE IN THE PARTE



Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

N° CP 2011-8-8-1

Séance du vendredi 9 septembre 2011

l'Assemblée

CONCESSIONS DE LOGEMENT DANS LES COLLEGES : COLLÈGE GEORGES MARTELOT À ORBEY

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU les articles R216-4 à R216-19 du Code de l'Education relatif à l'attribution des concessions de logement aux personnels de l'Etat dans les établissements publics locaux d'enseignement,
- VU l'article 21 de la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la fonction publique territoriale modifié par la loi n°2007-209 du 19 février 2007,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Fixe la nouvelle situation des concessions de logement par nécessité absolue de service au collège Georges MARTELOT à ORBEY, conformément à l'annexe du rapport.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

ANNEXE

LOGEMENTS CONCEDES PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE AU COLLEGE Georges MARTELOT à ORBEY

Situation ancienne

Localisation		consistance des logements		Personnels du Département bénéficiant d'une concession	Personnels de l'ETAT bénéficiant d'une concession
		nombre de pièces	surface	EMPLOIS	
1)	31 rue Lefébure	4	85m²		Gestionnaire
2)	29 rue Lefébure	4	85m²		Conseiller Principal d'Education
3)	27 rue Lefébure	3	65m²	Agent TOS	
4)	25 rue Lefébure	5	100m²		Principal
5)	23 rue Lefébure	4	100m²	Agent TOS	

Situation nouvelle

Localisation		consistance des logements		Personnels du Département bénéficiant d'une concession	Personnels de l'ETAT bénéficiant d'une concession	date de la délibération du conseil d'administration
		nombre de pièces	surface	EMPLOIS		
1)	31 rue Lefébure	4	85m²		Gestionnaire	28/06/2010
2)	29 rue Lefébure	4	85m²		Conseiller Principal d'Education	30/03/2000
3)	27 rue Lefébure	3	65m²	Agent TOS		30/05/2000
4)	25 rue Lefébure	5	100m²		Personnel d'administration	30/06/2011
5)	23 rue Lefébure	4	100m²	Agent TOS		16/12/1987